



Be in home

SUIVI & ENTRETIEN DU LOGEMENT

PARTICULIER

Le Carnet Numérique d'Entretien, de Suivi et d'Amélioration du Logement

Un Carnet Numérique d'Entretien, de Suivi et d'Amélioration du Logement sera obligatoire pour toute construction neuve dont le permis de construire est déposé depuis le 1^{er} janvier 2020.

(LOI ELAN n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 - art.182 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique)

Be in Home est un outil qui :



DÉTAILLE

les caractéristiques du logement



PRÉSENTE

les membres du foyer qui le compose



CENTRALISE

les différents documents relatifs au logement et à ses équipements
(Plans, photos, DPE, notices du système de chauffage, du thermostat, ...)



PERMET DE SUIVRE

ses consommations énergétiques
(Suivi des consommations : Article 23 de la RT 2012)



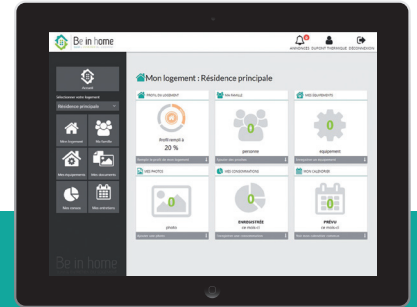
LISTE

les différents entretiens à effectuer sur le logement
(Entretien du système de chauffage, eau chaude sanitaire, assainissement, ...)



AVERTI

l'occupant de ses obligations en matière d'entretien



Quels avantages ?

Conforme aux réglementations

Carnet Numérique :
Loi ELAN - Article 182
(transition énergétique)

Suivi des consommations :
Article 23 de la RT 2012

Compagnon d'entretien

Utilisation des équipements
Entretiens des équipements
Réduction de la sinistralité

Valoriser son logement

Valoriser la qualité d'entretien de son logement



Be in home EST LAURÉAT
de l'appel à projets du PTNB*

09 72 396 222
contact@be-in-home.fr

Be in Home est géré par :
PMB Software
2, rue Blaise Pascal
54320 MAXÉVILLE

*Plan Transition Numérique dans le Bâtiment